

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n° 1.3.a : Définir une politique d'accueil harmonisée des professionnels de santé et des exercices regroupés

Porteur du projet: *Les établissements publics de coopération intercommunale du Pays vendômois*

Axe stratégique	Renforcer et soutenir le développement de l'organisation des soins sur le territoire
Objectif opérationnel	Favoriser le développement de la démographie médicale
Besoins identifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de professionnels de santé sur le territoire • Donner une meilleure lisibilité de la procédure d'accueil des professionnels de santé en exercices regroupés et coordonnés • Favoriser une équité dans la politique d'accueil des professionnels de santé et exercices regroupés et coordonnés • Identifier des lieux ressources pour faciliter l'accès à l'information liée à la démographie médicale • Informer les élus sur les démarches engagées sur le territoire liées à l'installation de professionnels de santé • Sensibiliser les élus du territoire à la promotion de la santé • Favoriser la mise en réseau des professionnels de santé • Valoriser l'attractivité du territoire • Favoriser la mise en place des services sanitaires sur le territoire
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un état des lieux sur la politique d'accueil des professionnels de santé sur le territoire • Faire un état des lieux de la politique d'accueil des MSP et exercices regroupés du territoire • Organiser des temps d'information lors des conseils des maires ou des conseils communautaires sur les missions du comité de veille et de coordination sur la démographie médicale et sur des notions liées à la promotion de la santé. L'animatrice territoriale se chargera du recensement des besoins auprès des élus du territoire en matière d'informations liées à la promotion de la santé et de la logistique concernant la mise en place des temps d'information. Le comité de veille et de coordination sur la démographie médicale regroupe l'ARS, la CPAM, la Préfecture, le Conseil Départemental, l'Ordre des Médecins et le Conseil Régional. Son rôle est de définir et suivre des indicateurs d'alerte à l'aide de requêtes ciblées, de fournir une analyse qualitative pour la révision du zonage, et la définition de plans d'actions, d'assurer une circulation de l'information sur les faits marquants du territoire, de déterminer les priorités d'actions, et de coordonner les actions entre institutions. • Définir une politique d'accueil harmonisée des professionnels de santé et exercices regroupés.

	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un guichet unique d'accueil à destination des étudiants et des professionnels de santé spécifique au territoire du Pays vendômois (une articulation avec le guichet d'accueil du Conseil départemental sera nécessaire) • Organiser une soirée d'accueil des étudiants et professionnels de santé deux fois par an, à chaque début de cycle de stage des étudiants en santé sur le territoire du Pays vendômois, en associant notamment les élus départementaux. 	
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de santé • Etudiants en santé 	
Zone géographique cible	Le territoire du Pays vendômois	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Les établissements publics de coopération intercommunale du Pays vendômois	Moyens engagés : <ul style="list-style-type: none"> • Temps coordonnatrice territoriale du CLS du Pays vendômois
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : <ul style="list-style-type: none"> • Région Centre Val de Loire • Délégation ARS du Loir et Cher • Conseil départemental de Loir et Cher • Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) • Ordre des médecins 41 • CPTS, URPS Centre Val de Loire • Centre hospitalier Vendôme-Montoire • MSP et centres de santé du territoire • Comité de veille et de coordination sur la démographie médicale de Loir et Cher • FRAPS • Associations d'étudiants en santé, Faculté de médecine de Tours • Office du Tourisme de Vendôme... 	Moyens engagés : Non déterminé
Sources de financement potentielles	Les établissements publics de coopération intercommunale du Pays vendômois	
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage des groupes de travail en 2020 	
Evaluation (Indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> • A définir lors de la mise en place des groupes de travail • Nombre de participants aux soirées 	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'équité de traitement • Risque de conflits entre les parties prenantes • Articulations à faire avec les dispositifs ARS existants (Paps...) 	